

TARIFS SCOLARITE 2025-2026

	<i>Maternelle</i>	<i>Primaire</i>
Contribution famille par prélèvements	1080€/an ou 108€/mois	
Cotisations de l'enseignement catholique et assurance obligatoire (Mutuelle St Christophe)	66€/an	
Cotisation volontaire A.P.E.L (dont abonnement à « famille éducation »)	35€/an	
Repas (Forfait annuel 4 jours/semaine)	Hors Montereau : 1080€/an Montereau : 140€/an	
Repas Exceptionnel	8€	
Frais d'inscription première rentrée (par chèque lors du dépôt du dossier)	100€	
Frais de réinscription (par prélèvement)	35€	
Acompte contribution famille (par prélèvement ou chèque pour les nouvelles familles)	150€	
Agenda	2€	8,70€
Fournitures scolaires (sauf trousse pour les primaires)	45€	55€
Fichiers pédagogiques	0€	35€
Garderie du matin (de 7h30 à 8h30) - Lundi, mardi, jeudi, vendredi	270€/an	
Garderie du matin exceptionnelle	5€	
Garderie du soir pour la maternelle ou étude surveillée pour les primaires	440€/an	470€/an
Garderie ou étude surveillée exceptionnelle du soir	8€	10€

Les livres scolaires sont prêtés gracieusement par l'école.

Acompte : celui-ci sera prélevé au mois de juillet. Cette somme sera déduite directement sur la facture annuelle qui vous sera envoyée début octobre. Les frais d'inscription et réinscription ainsi que l'acompte ne sont pas remboursables si désistement après le 1^{er} juillet.

Accueil, garderie ou repas exceptionnel : régularisation tous les deux mois sur la facture.

Modalités de paiement : PRELEVEMENT AUTOMATIQUE.

Prélèvement automatique : Nous effectuons 10 prélèvements (octobre à juillet) **entre le 05 et le 10 de chaque mois.**

Réductions : les familles qui inscrivent plusieurs enfants à l'école bénéficient d'une réduction sur la contribution familiale : 10% sur la contribution du 2^{ème} enfant, 15 % sur celle du 3^{ème} de la même fratrie.

Cotisation Annuelle A.P.E.L : Si vous ne souhaitez pas cotiser, merci d'en informer par écrit la direction avant le 10 septembre (dernier délai).

Assurance Globale : L'établissement choisit de souscrire une assurance globale « Individuel Accident - Dommages subis » Il est inutile de nous fournir des attestations. Cette assurance couvre votre enfant dans toutes ses activités à l'école et pendant les vacances, en France et dans le monde entier.

Patrick Violier (Président de l'Ogec)

Léa Gaisnon (Cheffe d'établissement)


